



Délégation de la Commission européenne - Maroc

Programme MEDA

Programme d'appui budgétaire
sectoriel à la résorption
de l'habitat insalubre au Maroc

Le 8 novembre 2005

Site web de la Délégation de la Commission européenne – Maroc : <http://www.delmar.cec.eu.int>



Justification du programme

- Risques sociaux, sanitaires et politiques résultant de l'habitat insalubre
- Réforme du secteur en cours, avec l'appui de la BM, qui améliore les perspectives d'impact de l'investissement public en faveur de l'habitat social
- Haut degré de priorité politique, traduite en une stratégie et un programme pluriannuel opérationnel «Villes sans Bidonvilles » (VSB)
- Continuité par rapport à l'engagement de la CE dans le secteur avec une approche plus globale et intégrant les dimensions technique, financière et sociale.



Préparation de l'appui CE

- Missions d'experts en deux phases:
 - Identification : diagnostic et analyse du secteur et propositions de pistes d'interventions
 - Formulation : approfondissement des axes d'intervention retenus

- Conclusions de la mission d'identification:
 - Possibilité d'intervention de la CE sous forme d'appui budgétaire sectoriel
 - Les préalables pour un programme sectoriel sont réunis :
 - ✓ Politique et stratégie sectorielles formulées et financement mobilisé
 - ✓ Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)
 - ✓ Coordination entre bailleurs de fonds



Politique sectorielle

- Evolution dynamique et favorable de la politique de l'habitat en général
- Pour ce qui concerne le programme Villes Sans Bidonvilles :
 - Atouts: objectifs clairs, stratégie de mise en œuvre dans un délai déterminé, plans d'actions explicites, séquencés et ordonnés, assortis de critères de performance et de réalisation des résultats attendus
 - Faiblesses: aspects prévention, équipements sociaux de proximité et accompagnement social insuffisamment pris en compte



CDMT – ressources

➤ Maroc :

- ☞ Fonds de Solidarité Habitat (FSH): taxe sur les ventes de ciment de l'ordre du milliard de dirhams (90 M€) par an
- ☞ Budget Général de l'Etat: 350 M de dirhams par an

➤ Concours récents des bailleurs de fonds:

- ☞ AFD: prêt de 50 M€, réalisation du programme de résorption
- ☞ BEI: prêt de 71 M€, pour le financement d'infrastructures majeures
- ☞ BM: prêt d'ajustement structurel de 100 M€, Soutien à la réforme

➤ Financement CE complémentaire de l'ordre de 90 M€ sur 2005-2008



Coordination des bailleurs de fonds

- Instruction du projet en concertation, synergie et complémentarité avec l'intervention des autres bailleurs de fonds intervenant au Maroc, principalement AfD, BM, BEI, Italie et Coopération française
- Groupe de travail thématique "Habitat", composé des représentants de la CE et des Etats membres, en place depuis janvier 2005 pour assurer la coordination, le suivi de l'avancement de la stratégie sectorielle et l'échange d'information.



Description du Projet

- Soutien financier complémentaire à la politique et la stratégie retenues pour la lutte contre l'habitat insalubre
- Parfaire la réalisation de la politique sectorielle et la renforcer sous trois angles: prévention, réalisation des équipements sociaux de première nécessité et accompagnement social



Délégation de la Commission européenne - Maroc

Parties prenantes

- Les autorités de tutelle du programme sont :
 - ☞ la Commission européenne
 - ☞ le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, ordonnateur du FSH
 - ☞ le Ministère des Finances et de la Privatisation

- Les autres parties prenantes sont : le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Intérieur, tuteur des collectivités locales, les autorités déconcentrées et les communes ; les « opérateurs » Al Omrane et ses futures filiales, les ERAC, auxquels on peut ajouter l'ADS ; les ménages, enfin, les organisations de base et les ONG



Mode d'intervention

- Aide budgétaire sectorielle
- Appui sera inscrit dans le Budget Général de l'Etat
- Décaissements de la CE seront versés au Trésor Public
- Ministère des Finances sera responsable de l'affectation au secteur des sommes décaissées



Résultats attendus

- Absence de bidonvilles et de développement d'autres formes d'insalubrité résidentielle dans les villes ayant signé un « Contrat VSB »
- Garantie d'un d'équipement social de base
- Amélioration de la disponibilité d'un foncier adéquat
- Implication des acteurs locaux aux opérations d'équipement progressif
- Participation de l'Agence de Développement Social (ADS) au pilotage du Programme VSB
- Dispositif indépendant d'observation des conditions de vie et d'habitat des ménages
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur



Mesures & Indicateurs

➤ Mesures

- ☞ Etablissement d'un mécanisme de planification, de suivi et d'évaluation des ressources financières mobilisées dans le secteur
- ☞ Intégration des systèmes existants d'observations pour le suivi statistique de conditions de logement et de vie des ménages
- ☞ Programmation concertée des équipements sociaux collectifs et services urbains
- ☞ Cadre juridique permettant le développement d'une politique active de prévention ciblée ZAP (ou ZED) impliquant davantage les communes
- ☞ Mobilisation adéquate du foncier pour les opérations de résorption et de prévention ciblée
- ☞ Intégration de la démarche MOS aux opérations de résorption



Indicateurs (Suite)

➤ Indicateurs

- ☞ Production d'unités de résorption des bidonvilles
- ☞ Production de lots de prévention ciblée ZAP (ou ZED)
- ☞ Niveau d'équipements sociaux collectifs de première nécessité et de proximité (Education, Santé, Intérieur, Culture, Sport...)
- ☞ Nombre d'opérations de résorption, pondéré par la population concernée, faisant l'objet d'une démarche MOS impliquant les communes (et les organisations de base)



Budget et calendrier

- La contribution de la CE au programme est de € 90 000 000 sous forme de don
- Les décaissements seront effectués en trois tranches:
 - La première tranche de 30 M € à la signature de la convention de financement
 - Le décaissement de chacune des deux tranches restantes en fonction du degré de mise en oeuvre et de respect des critères de performance
- Un montant de 5 millions d'euros est réservé pour les études, l'appui technique, le suivi et l'évaluation du projet
- La durée d'exécution du programme est de 36 mois à compter de fin 2005



Suivi des performances

- Les performances de la lutte contre l'habitat insalubre seront suivies à l'aide :
 - Des indicateurs et des conditions de mise en oeuvre
 - Une information indépendante sur les conditions de vie et d'habitat des ménages

- Le pilotage et le suivi du programme sont assurés par :
 - Un Comité de Suivi (CS)
 - Un groupe de travail composé des représentants du MHU et MFP pour le suivi régulier de la réalisation des actions du programme
 - Un monitoring externe rapproché



Évaluation et audit

- Revues semestrielles de la politique sectorielle et du Programme VSB
- Audits des organismes intervenant dans la mise en œuvre du Programme
- Suivi régulier par les services de la Commission
- Suivi périodique par une équipe d'experts qualifiés
- Evaluations externes